

## Conditions de livraison de la Freudenberg Sealing Technologies AG, Zurich

1. Nos prix sont des prix nets. Ils sont sans engagement et, à moins de stipulations contraires, s'entendent franco Zurich, emballage compris. L'impôt sur le chiffre d'affaires ou la taxe sur la valeur ajoutée ne sont pas inclus.
2. Conditions de paiement: 30 jours après la date de la facture, net sans escompte.
3. Le lieu d'exécution et la juridiction de compétence se trouvent à Zurich. Le droit faisant foi est le droit suisse.
4. L'expédition est exécutée aux frais et aux risques de l'auteur de la commande. Si la commande n'est accompagnée d'aucune précision quant au mode de transport, le libre choix nous en est laissé.
5. A moins d'un accord contraire, le délai de livraison sera compté à partir du jour où nous sommes en possession d'indications complètes concernant l'exécution de la commande. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour respecter les délais de livraison, nous devons cependant exclure toutes prétentions d'indemnisation, quelle que puisse en être la justification juridique, en cas de retard dans la livraison ou d'impossibilité de livrer. Dans de pareils cas, nous nous réservons le droit de résilier entièrement ou en partie le contrat d'achat, de prolonger le délai de livraison ou de remplir les conditions du contrat par une livraison partielle.
6. Produits en modèles hors série. Lors de l'exécution de commandes de produits en modèles hors série, nous nous réservons, lors de notre livraison, le droit de rester jusqu'à 10 % en dessous ou au-dessus de la quantité commandée. Le chiffre 5 est valable en conséquence.
7. Toutes contestations pour des produits entachés de vices ou autres réclamations concernant la livraison doivent nous parvenir immédiatement, au plus tard dans le 15 jours suivant la réception des produits ou l'apparition du défaut.

Nous assumons la garantie de nos produits de la façon suivante: pendant l'année qui suit la livraison d'un produit, nous nous réservons le choix, soit de réparer à nos frais, soit de remplacer les produits ou certaines parties, inutilisables en raison de défauts dans le matériau ou dans la fabrication, soit d'émettre une note de crédit. Afin que nous puissions constater l'envergure des dégâts et la justification des prétentions, ces produits détériorés ou une partie d'entre eux doivent nous être retournés pour examen dans les limites du délai d'une année après livraison. Si des pièces de rechange sont exigées immédiatement, elles seront facturées comme une commande normale en attendant les résultats de l'examen. Sont exclus de notre garantie tous les défauts imputables à une force extérieure, un manque d'entretien, à un effort excessif, à des lubrifiants inadéquats, à l'usure naturelle, au choix de pièces de constructions fausses, à un mauvais montage et à d'autres causes hors de notre portée. Nous n'assumons aucune obligation d'indemnisation en cas de pertes directes ou indirectes infligées à l'acheteur par des défauts de matériau ou de fabrication.